

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18506 - 72ÈME ANNÉE

Echange de courriers entre Paul Vergès et François Hollande

Préalables à l'égalité réelle



Paul Vergès présente la réponse du président de la République à son courrier.

Hier en conférence de presse, Paul Vergès a donné une perspective à l'égalité réelle et en a également indiqué les préalables. Il a constaté le silence des responsables politiques de La Réunion à quelques semaines du passage du texte à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Paul Vergès a récemment adressé au chef de l'État son analyse afin d'apporter son éclairage sur le projet de loi égalité réelle. Cette contribution a donné lieu à une réponse personnelle du président de la République le 11 août. François Hollande souligne qu'« avec la meilleure attention » il a pris connaissance de cette contribution « qui apporte un éclairage utile sur la situation de La Réunion (...) soyez assuré qu'il en sera tenu compte de votre analyse et de vos propositions ». La lettre de Paul Vergès rappelle son analyse de la perspective sur un quart de siècle, le délai au bout duquel l'égalité

réelle devra être effective.

En préambule, le sénateur de La Réunion indique que c'est la première fois que pour l'outre-mer, un président de la République engage son gouvernement pour un quart de siècle. Il fait part de sa crainte de la sous-estimation de la complexité des problèmes posés qui découle d'une philosophie institutionnelle, celle de l'intégration et de l'assimilation. Héritée de l'Empire romain, elle a construit des États centralisateurs et intégrationnistes, notamment la France, l'Espagne et le Portugal. Pour la France, c'est la construction d'une unité autour d'une seule langue, le français. C'est

pourquoi à La Réunion, « des décisions de Paris ont marqué notre histoire ». L'exposé des motifs de la loi de George Pau-Langevin décrit comment le colonisateur a appliqué une politique d'intégration et d'assimilation, l'ex-ministre dit que La Réunion était une marche vers l'intégration. La loi du 19 mars va dans ce sens avec l'application des lois existantes et à venir en France. « Pourquoi ce statut de département est-il un échec au bout de 70 ans ?

Cette interrogation manque au projet du gouvernement, qui n'analyse pas les raisons des inégalités. Pourquoi la promesse n'a pas été tenue ? »

L'échec de l'intégration

« Pour La Réunion, l'échec découle de la politique d'intégration menée par Paris », affirme Paul Vergès. « L'égalité est un problème de revenu, alors que le premier acte du gouvernement de l'époque était de dire que les fonctionnaires d'État conserveront le supplément colonial : 2,2 fois le salaire de France, un voyage tous les trois ans, trois ans de service donne quatre années de cotisation retraite, retraite indexée ».

Dans un pays colonisé, le premier acte a donc été de diviser la population.

La deuxième raison de l'échec a été la destruction d'un service public de chemin de fer. « Il transportait la population très pauvre, et les marchandises dont les cannes. On appelait à son remplacement par autre chose ». C'est l'automobile avec toutes ses conséquences, un réseau routier insuffisant et des embouteillages. 29000 voitures cette année, les accidents découlent de cela. Cela amène le monopole de

l'énergie.

Le troisième élément était l'ignorance de l'entrée de La Réunion dans la transition démographique qu'avait connue la France et qui avait permis à l'Europe de conquérir le monde.

« Le monde influence La Réunion »

Aujourd'hui, les exportations représentent moins de 10 % des importations, 60 % des importations viennent de 12.000 kilomètres, le reste c'est le fioul de Singapour et le charbon d'Afrique du Sud. « On est arrivé à l'inverse de la volonté exprimée en 1946.

comment corriger cela en tenant compte de notre aspect géo-stratégique ».

« Le monde influence La Réunion », poursuit Paul Vergès, c'est le siècle du changement pour l'espèce humaine.

Le sénateur cite tout d'abord le réchauffement climatique découlant de l'activité humaine, avec toutes les conséquences que nous allons connaître. Il évoque aussi la démographie en s'appuyant sur les dernières données de l'ONU. 7,3 milliards d'habitants sur Terre en 2011, 2,5 milliards de plus en 2050 soit l'équivalent de la population mondiale en 1950. Madagascar en 2016, c'est 23,7 millions de personnes, en 2030, elles seront 33 millions, 47 millions en 2050, 105 millions en 2100. C'est la même poussée dans toutes les îles.

Paul Vergès insiste ensuite sur la mondialisation. Les anciens pays colonisateurs ont tenté de garder le contrôle sur l'économie des nouveaux pays indépendants, avec les accords de Lomé pour des préférences commerciales. L'OMC annule ces accords. La réponse, ce sont les APE, accords de partenariat économique entre l'Union européenne et des blocs régionaux. 28 pays d'Afrique orientale et australe sont arrivés à un accord d'intégration économique, ils négocient avec l'Union européenne. Que fera La Réunion face à la production de tous ces pays, dont ceux de la COI, avec la liberté du commerce ? L'abolition des quotas sucriers dans un an est une autre conséquence de la mondialisation. La campagne sucrière 2017 ne sera pas payée au prix de l'Union européenne, car il n'y aura plus de quota, dans à un marché mondial où le prix est 20 % plus faible.

Enfin, Paul Vergès souligne le développement de la recherche avec une

population de chercheurs jamais aussi nombreuse.

« Tous ces phénomènes découlent des activités humaines, l'homme est devenu le principal facteur des changements planétaires », ajoute-t-il, prévoyant « l'entrée dans une période de nouvelle civilisation. Car on arrive par la combinaison de ces phénomènes à l'épuisement des matières qui ont fait le développement économique ».

« Si on ne tient pas compte de tout cela pour les 25 ans à venir, nous allons connaître des catastrophes. C'est ce que j'explique dans l'analyse donnée au président de la République », poursuit Paul Vergès. Le projet de loi du gouvernement doit tenir compte de l'existence d'une superpuissance dans la région, l'Inde, qui rayonnera dans tout l'océan Indien avec sa diaspora, de l'émergence de Madagascar avec l'implication des États-Unis, de la Chine, et du Japon qui vient de prêter de 25 milliards de dollars.

Continuité territoriale sur les prix

L'égalité réelle suppose également des préalables. C'est le cas de la continuité territoriale qui ne se résume pas à donner des bons de réduction pour voyager. En France, pour un même produit on paie le même prix, mais ici le coût de la vie supérieur. « Le premier problème est celui de l'intégration économique et donc de l'égalité des prix. Le gouvernement ira-t-il jusqu'à réaliser la continuité territoriale sur les prix, sinon on maintient l'inégalité des revenus. C'est un préalable à l'égalité réelle ».

Le gouvernement veut traiter les inégalités internes. Les syndicats de Guadeloupe disent ne toucher pas à la surémunération. « Si on dit ne toucher pas à l'inégalité, comment parler d'égalité ? », constate Paul Vergès. Il note également qu'au gouvernement, des ministres sont pour la remise en cause de la surémunération. Quand le problème est soulevé, un candidat à la présidentielle dit qu'il va supprimer la surémunération, c'est Nicolas Sarkozy. « C'est le risque de faire écrouler tout le système économique ». Le sénateur appelle à étaler la transition sur 25 ans sur la base de deux principes. « Consacrer la surémunération à l'épargne pour l'affecter au profit du développement de La Réunion », et pour les nouveaux fonctionnaires, « utilisez l'unité de la fonction publique » et appliquer à tout le monde la différence de reve-

nu. D'ailleurs, dans son rapport, Victorin Lurel a demandé la régionalisation du SMIC.

La Réunion dans son environnement

Un autre préalable est l'intégration de La Réunion dans son environnement régional tout en étant intégrée à la France. Le sénateur demande donc que soient négociés des moratoires avec les pays voisins sur la liberté du commerce. Il propose aussi que soit mis en valeur un atout provisoire de La Réunion vis-à-vis de ses voisins, celui d'un niveau de scolarisation sans comparaison avec les îles voisines. La Réunion compte plus de 10.000 étudiants, des centres de recherche de niveau international. « C'est un atout provisoire qui sera gaspillé si nous ne faisons rien ». Car à côté de nous, Madagascar a d'importants besoins et d'autres puissances sont sur les rangs pour accompagner son décollage. Madagascar sera-t-elle encore francophone ? « Si le gouvernement français ne prend pas la défense du français, La Réunion sera la seule terre francophone dans la région. Si le gouvernement en fait une priorité, l'acteur principal est La Réunion. Mais cette proposition n'existe pas dans le plan de 25 ans pour l'égalité réelle, alors que c'est un préalable nécessaire ».

Expertiser le chantier de la route en mer

Paul Vergès pense également à l'adaptation au changement climatique. Depuis plus de 10 ans, il fait un rapport au nom de l'ONERC. Toutes les régions de France ont un plan d'adaptation, mais pas La Réunion. Or le risque d'un ouragan exceptionnel existe, que deviendront la NRL, les champs de canne fragilisés à cause de l'enlèvement des andains pour alimenter le chantier de la NRL, les carrières. Ce risque appelle deux propositions. Tout d'abord un service public de l'environnement qui aura notamment pour tâche de protéger la population des effets du changement climatique.

Ensuite, la demande d'une expertise du chantier de la route en mer, du fait de l'importance des crédits engagés. « On a oublié les matériaux ». Cela a entraîné la catastrophe de l'enlèvement des andains qui servent à lutter contre l'érosion, et

Édito

Sécheresse et incendies à La Réunion

L'année 2016 bat des records de température. Dans l'hémisphère Nord, c'est l'été. La conséquence directe, c'est la canicule. La France a donc été touchée par une vague de chaleur. D'importants incendies ont touché plusieurs régions. Ailleurs dans le Nord, la Californie a vu disparaître plus de 10.000 hectares de forêt sous les flammes. Le pays le plus riche du monde a été impuissant face à un sinistre qui a ravagé l'équivalent de la moitié de la superficie plantée en cannes à sucre à La Réunion.

Dans notre île comme dans l'hémisphère Sud, c'est l'hiver. Quelques degrés de plus ne se font donc pas ressentir de la même façon. Mais les effets de cette année record sont bien visibles. Ces deux derniers jours, plusieurs incendies ont détruit d'importantes surfaces. 30 hectares de canne à sucre sont parties en fumée à Sainte-Suzanne. Et près du Pas de Bellecombe, porte d'entrée de l'enclos du volcan du Piton de la Fournaise, le feu a pris lui aussi. Hier, le Parc national soulignait l'étendue des dégâts dans ce Bien inscrit au Patrimoine mondial :

« Cet incendie menace directement une zone à enjeu écologique fort et dominée par une végétation indigène et endémique très fragile. Particulièrement inflammable, ce type de végétation constitue l'une de nos richesses naturelles à valeur patrimoniale importante, exceptionnelle en milieu tropical.

La végétation, sur le lieu du sinistre, est composée de branles, parsemée de bosquets de Grand Tamarin des Hauts, de Fleur jaune et Ambaville

des Hauts. L'habitat naturel qu'elle compose abrite plus de 80 % d'espèces de faune et de flore endémiques de La Réunion. Des espèces rares se développent ponctuellement dans ce milieu : dans la zone incendiée ou à ses abords immédiats sont présents le Bois de Quivi, Bérénice, Faujasia cadetti, Heterochaenia ensifloia ».

La hausse des températures favorise la sécheresse. C'est un élément qui rend plus présent le danger d'incendie. Grâce à la mobilisation des services de secours, l'incendie a pu fort heureusement être circonscrit et éteint. Cet avertissement rappelle l'importance des mesures de protection pour sauvegarder un héritage millénaire. Les pentes du volcan sont en effet un des rares lieux où subsiste la végétation originelle de La Réunion. Mais en ce début du mois de septembre, notre île ne bénéficie pas de l'appui d'un avion bombardier d'eau pour éteindre les dépôts de feu. Avec le réchauffement climatique, le risque va augmenter. Pourquoi ne pas donc envisager l'affectation permanente d'un avion de ce type à La Réunion ? C'est une mesure d'adaptation au changement climatique.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

la recherche de carrières tout prix dans tous les coins de La Réunion. Ce chantier est une menace pour toute l'île.

Parmi les préalables à l'égalité réelle, Paul Vergès cite l'urgence de créer le chemin de fer pour que les personnes sous le seuil de pauvreté puissent se déplacer.

Le 4 octobre commence le débat à l'Assemblée nationale. Quel est le projet de développement des députés ? « Il y a de quoi être inquiet pour les Réunionnais car aucun porte-parole ne fait connaître sa proposition. Pourquoi un seul parlementaire propose au gouvernement un plan de développement. Que font les 10 autres ? », ajoute Paul Vergès

qui conclut : « cela devrait être le débat de tous les jours, mais c'est le silence total. La loi du 19 mars avait été préparée pendant 15 ans. Aujourd'hui c'est le débat du silence, surtout n'en parlons pas ».

M.M.

Relaxe de Maurice Gironcel : verdict logique

Paul Vergès a été interrogé hier sur le verdict du procès intenté par Daniel Alamélou à Maurice Gironcel suite à la défaite du premier aux dernières élections municipales à Sainte-Suzanne.

Pour le sénateur, la relaxe prononcée est logique. Une telle affaire n'aurait pas dû aller jusqu'à l'audience. Et ce qui avait étonné le sénateur comme une grande partie de l'opinion, c'était la lourdeur de la peine demandée par le procureur.

La démission de George Pau-Langevin annonce une crise politique dans l'ensemble de l'outre-mer

Le sénateur réunionnais a donné son opinion sur le remaniement ministériel de la veille. Le départ d'Emmanuel Macron laisse un chef de l'État et un gouvernement plus isolés que jamais. Celui de George Pau-Langevin, ministre des Outre-mer, est exceptionnel quant à sa forme. De plus, il s'agit de la ministre qui avait préparé le projet de loi sur l'égalité réelle. Elle a choisi de démissionner alors que le débat parlementaire va s'engager sur ce texte qui vise à définir l'avenir de La Réunion et de l'outre-mer pour les 25 ans à venir. Pour Paul Vergès, « le communiqué indiquant des raisons personnelles ne trompe personne ». La démission de la ministre est « un phénomène extrêmement important qui annonce l'extension d'une crise politique dans l'ensemble des outre-mer ».

La première partie de la conférence de presse de Paul Vergès a porté sur le remaniement ministériel de la veille. Deux ministres ont quitté le gouvernement. Le sénateur note que la démission d'Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, a éclipsé la démission plus importante pour La Réunion de Georges Pau-Langevin, ministre des Outre-mer. Le départ d'Emmanuel Macron crée une situation nouvelle. Jusqu'à présent, les démissions concernaient les principaux ministres de ce qui s'appelait l'aile gauche du gouvernement : Benoît Hamon, Cécile Duflot, Arnaud

Montebourg. Emmanuel Macron représentait l'aile droite. Paul Vergès estime que le gouvernement et le président de la République sont plus isolés que jamais. Cela crée le problème de la présence de François Hollande dans la présidentielle. Paul Vergès l'estime apparemment très compromise à cause de la disparition de ces deux ailes du gouvernement, c'est un « changement considérable à quelques mois de la présidentielle ».

Coup de tonnerre

La démission simultanée de la ministre des Outre-mer s'est d'abord passée sous une forme très différente. Emmanuel Macron avait en effet suivi le protocole habituel. Il s'est rendu à l'Élysée présenter sa démission au chef de l'État, puis la présidence de la République a diffusé un communiqué et enfin le ministre sortant a donné les raisons de son départ. Mais le départ de George Pau-Langevin s'est fait dans des conditions inhabituelle. Pas de rendez-vous à l'Élysée, c'est la ministre qui a diffusé un communiqué donnant les raisons de son départ.

Le sénateur insiste également sur le fait que quelques heures avant sa démission, George Pau-Langevin tenait une conférence de presse où elle a présenté son emploi du temps. Elle devait rencontrer les parlementaires de l'outre-mer le 6 septembre. La ministre était

également attendue à Madère pour participer à une réunion sur le sort des régions ultra-périphériques. De plus, George Pau-Langevin devait défendre à l'Assemblée nationale et au Sénat le projet de loi sur l'égalité réelle sur lequel elle a travaillé depuis plusieurs mois avec Victorin Lurel, parlementaire en mission.

« Qu'est-ce qui se passe derrière ? »

Pourquoi la ministre chargée de préparer la proposition de loi fixant l'avenir de l'ensemble de l'outre-mer sur un quart de siècle a-t-elle démissionné, elle n'en disait pas un mot quelques heures auparavant, souligne le parlementaire réunionnais. A-t-elle été virée par François Hollande, où est-ce de sa propre volonté ?

Pour Paul Vergès, « le communiqué indiquant des raisons personnelles ne trompe personne ». Il constate la mise en place d'une procédure d'urgence, avec une élue de La Réunion chargée d'un secrétariat d'État qui est propulsée au rang de ministre chargée de l'avenir de 2,5 millions de personnes. « Qu'est-ce qui se passe derrière ? ». La démission de George Pau Langevin, ministre des Outre-mer, est « un phénomène extrêmement important qui annonce l'extension d'une crise politique dans l'ensemble des outre-mer ».

M.M.

Yvan Dejean, co-secrétaire général du PCR

« Cela ne peut plus durer, il faut faire autre chose »

Le PCR organise, dimanche à Sainte-Suzanne, une importante assemblée, point de départ d'une action en direction des Réunionnais et des Réunionnaises pour défendre un projet de développement qui prenne en compte les réalités de l'île. Mercredi soir, Yvan Dejean et Elie Hoarau étaient à Saint-Pierre pour rencontrer les responsables des sections du Sud.

« Ce n'est pas un problème de personne. Ce qui importe, c'est la politique qu'elle va mener. D'autant qu'elle porte aussi le dossier de l'égalité réelle et que c'est ce dernier qui intéresse les Réunionnaises et les Réunionnais », affirme Yvan Dejean, commentant la nomination d'Erica Bareigts au poste de ministre des Outremer. Et de ce point de vue, tout le monde s'accorde sur un point, « c'est que cela ne peut plus durer et qu'il faut faire autre chose ».

Le secrétaire du Parti communiste Réunionnais énumère ce qui ne va pas. « Des retraites de misère ; des milliers de jeunes diplômés qui n'ont pas de travail ; 30 % de la population au chômage ; un manque de logements sociaux ; 18 % de la population qui ne sait ni lire, ni écrire ; une vie plus chère qu'en France avec une population qui, majoritairement, ne perçoit pas un complément de revenu.

Et pour Yvan Dejean, « cela risque de s'aggraver ». Ainsi, prochainement, 1.500 jeunes vont être jetés au chômage, après un contrat d'avenir de trois ans ; la crise de la canne met en danger l'emploi de 20.000 personnes ; des accords de participation économique (APE) ouvrant nos frontières aux pays voisins sont en train d'être signés entre l'Union européenne et les pays de la zone Océan Indien qui bénéficient déjà d'un plus faible coût de production.

Notre combat communiste

« On ne peut pas faire cela » s'indigne le co-secrétaire général du PCR qui note que les entreprises réunionnaises n'auront d'autres choix que la fermeture ou la délocalisation, donc à encore plus de chômage. Et pour lui, le fond de

l'affaire, c'est que depuis soixante-dix ans, la France refuse de décoloniser La Réunion. Laquelle prend la forme d'une colonisation directe jusqu'à la départementalisation, et d'un néocolonialisme à partir de 1946.

Une situation aggravée par une mondialisation qui entraîne un changement climatique dû aux activités humaines. Une question qui doit nous préoccuper, « même si elle ne fait pas gagner les élections » ; c'est en effet un désastre qui s'annonce dans les pays voisins victimes de la sécheresse, mais aussi chez nous car ce sont les pays insulaires et leur agriculture qui seront les plus touchés.

Un désastre qui n'est pas abordé dans le rapport d'Erica Bareigts parce qu'il s'appuie sur le système capitaliste basé sur l'exploitation de l'homme, de la femme et des enfants. Or, c'est notre combat de communiste. Si nous ne faisons rien, la situation s'aggrave. Il nous faut redonner confiance à la population, en créant des emplois, notamment par l'ouverture de deux grands services à personne (petite enfance et personnes âgées). Lequel pourraient créer 20.000 emplois pérennes.

Il nous faut aussi régler la question des inégalités. C'est à La Réunion que l'on trouve l'une des plus fortes inégalités de France. Il faut donc lancer une enquête sur la différence des prix entre ici et la France et déterminer une augmentation des revenus qui s'appliquera à tous et à toutes, sans que soit remise en cause la situation actuelle des fonctionnaires.

Le début d'une grande offensive

Aujourd'hui, c'est Paris qui décide. Or, les Réunionnais sont capables de décider ce qui est bon pour La Réunion. Il faut donc créer une assemblée unique capable de légiférer sur la défense de notre économie. Il ne s'agit pas de toucher aux droits régaliens de l'Etat. Mais, comme le fait Maurice qui a créé une taxe de 15 % pour défendre son sucre, de soutenir notre économie, en s'appuyant sur des lois péni comme l'autorise la constitution aux Antilles et en Guyane. La loi Bareigts n'aborde pas non plus cette question.

Enfin, il faut créer un fonds d'investissement constitué du versement des bénéfices des grosses entreprises et du PMU, des épargnants et de l'Etat... C'est un ensemble de propositions réunionnaises en rupture avec ce qui se fait depuis soixante-dix ans, que propose le PCR et que l'on ne retrouve pas dans la loi sur l'égalité réelle. Ce qui est contenu dans cette loi n'est pas bon. Les Réunionnaises et les Réunionnais doivent se mobiliser, se battre et être solidaires.

« Nous devons nous mettre en ordre de marche » conclut Yvan Dejean. Car il y aura dans huit mois les présidentielles et dans neuf mois les législatives. Dimanche à Sainte-Suzanne c'est le début d'une offensive pour défendre un véritable projet de développement et aller à la rencontre des Réunionnaises et des Réunionnais.

Correspondant

Laurence Cohen sur Public Sénat

Destitution de Dilma Rousseff : un « coup d'État institutionnel »

Laurence Cohen a fait partie des jurés du Tribunal international pour la démocratie au Brésil qui a condamné symboliquement la destitution de Dilma Rousseff au mois de juillet. La sénatrice PCF est l'un des plus fervents soutiens au niveau international de la dirigeante brésilienne.

Dans une tribune publiée il y a quelques semaines dans Le Monde et signée par de nombreux parlementaires écologistes et communistes, elle a d'ailleurs estimé que Dilma Rousseff était victime « d'une basse manœuvre parlementaire ».

Dilma Rousseff devrait être officiellement destituée ce soir (hier-NDLR) lors d'un vote final au Sénat. Pourquoi estimez-vous que cela n'est pas justifié ?

J'ai participé au mois de juillet au Tribunal international pour la démocratie au Brésil. Pendant deux jours, nous avons examiné les faits reprochés à Dilma Rousseff : nous avons travaillé comme un vrai tribunal, avec des avocats, des juristes, une accusation et une défense. Nous avons constaté que cette procédure constitutionnelle d'impeachment était infondée parce que les accusations de crime de responsabilité ont été lavées de tout soupçon par une commission d'enquête indépendante. Et les accusations de corruption sont injustifiées : d'ailleurs Dilma Rousseff n'est citée dans aucune affaire contrairement à ceux qui l'accusent, qu'ils soient au gouvernement ou au Parlement. La majorité d'entre eux sont poursuivis pour enrichissement personnel. Tout cela me fait dire que cela est un coup d'État institutionnel. Je note que cela est une façon de faire relativement courante en Amérique Latine, comme cela a été le cas il y a quelques années au Paraguay ou au Honduras.

Il est reproché à Dilma Rousseff d'avoir camouflé l'ampleur du déficit en faisant incomber certains frais à des banques publiques et d'avoir engagé des dépenses sans le feu vert du Parlement... Ce ne sont pas des accusations valables ?

Cette pratique de pédalage fiscal est une pratique utilisée au Brésil.

Chaque pays a des pratiques en termes de gestion. Et cette pratique est utilisée aussi bien par les présidents que par les élus des régions, etc. Et il n'y a pas eu d'enrichissement personnel ni de preuve que cela ait servi à des affaires de corruption. Cela a été utilisé dans un système de gestion qui a permis à Dilma Rousseff de poursuivre la politique sociale pour laquelle elle a été élue et réélue en 2014. C'est un comble : voilà une présidente qui a un programme électoral qui promet une politique sociale, qui tient ses engagements et qui est évincée du pouvoir par la droite réactionnaire. Dans d'autres pays, certains ne tiennent pas leurs promesses et restent au gouvernement tout le temps de leur mandat... Ce que je trouve normal d'ailleurs, c'est le suffrage universel.

Alors quelles sont pour vous les vraies raisons pour lesquelles Dilma Rousseff est poursuivie ?

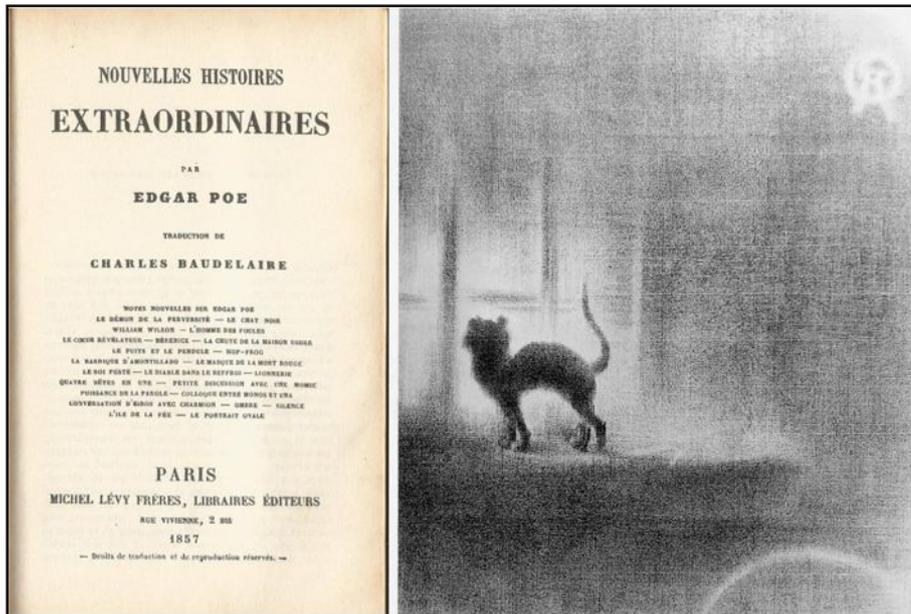
Dilma Rousseff a été réélue en 2014 par 54 millions de suffrages. Ses choix, comme elle l'avait annoncé dans son programme, ont permis de sortir de la pauvreté 43 millions de personnes. Ce qui se passe au Brésil est pour moi un déni de démocratie : le suffrage universel a parlé et une caste de privilégiés veut le remettre en cause. L'argent pollue le pouvoir. Cette situation montre que les intérêts de quelques nantis restent privilégiés au Brésil : Dilma Rousseff a voulu utiliser une partie des finances de l'État pour protéger les plus fragiles, et cela déplaît. Michel Temer qui est président intérimaire [NDLR : l'ancien vice-président de Dilma Rousseff a précipité sa chute] va devenir président du Brésil pour de bon mais il n'a aucune voix du peuple. Tout cela montre un grand mépris du peuple brésilien dans la 8e puissance mondiale. C'est grave pour l'Amérique latine mais aussi pour l'ensemble des peuples du monde. Je fais le lien entre ce qui se passe

au Brésil et ce qui s'est passé en Grèce, où le peuple avait voté contre l'austérité, mais se l'est fait imposer par Bruxelles. Je me rappelle aussi du résultat du référendum sur le Traité constitutionnel européen : le peuple avait dit non, et finalement les traités ont été votés par les différents gouvernants.

La France ne va pas condamner cette destitution : c'est le sens du courrier que vous a adressé Jean-Marc Ayrault au début du mois d'août...

Je suis atterrée. Il y a au Brésil un coup d'État feutré qui se passe dans les salons parlementaires avec des cinquantenaires blancs qui font la pluie et le beau temps dans l'indifférence internationale quasi générale. François Hollande n'a pas tenu ses promesses sociales au niveau intérieur et j'attendais autre chose au niveau international... Mais il ne soutient pas Dilma Rousseff au nom du principe de non-ingérence. Le gouvernement français manque cruellement de courage. Je n'ai pas les tenants et les aboutissants de cette décision, mais comme je vous l'ai dit, l'argent semble polluer le pouvoir. A moins que l'on me démontre l'inverse, on fait visiblement passer les intérêts économiques avant la démocratie et le choix des urnes. Tous les gouvernements démocratiquement élus devraient s'inquiéter de ce qui se passe au Brésil.

Paternité de Charles Angrand (6) : du haut du belvédère des brumes



Nouvelles histoires extraordinaires d'Edgar Poe, en Folio classique.

Des ouvriers sont en train de creuser un tunnel pour agrandir le réseau de métro sous la ville de Rome. À la faveur d'un effondrement, le tunnel s'ouvre sur une pièce décorée d'une fresque antique admirable. Et, alors que tous la découvrent, stupéfaits, du tunnel l'air s'engouffre et la fresque s'efface. « Ce qui nous a permis de la voir l'a fait disparaître », commente Ameisen. Il s'agit d'une scène de « Roma » de Fellini. Le rêve peut nous permettre d'entr'apercevoir des perspectives fugaces que la veille efface d'un coup, et que la méditation rallume.

La solution du problème se trouvait dans Poe, c'est-à-dire tant dans la manifestation de la métaphore que dans son explication.

Charles Angrand est un symboliste, il se raconte en images, des images à valeur de symboles.

La critique (j'en excepte toutefois Gustave Kahn) à trop vouloir opposer symbolisme et néo-impersonnisme, a cantonné ce dernier dans le champ du décoratif, et a écrasé de fait le sens de l'œuvre chez Angrand. C'est ainsi que Gustave Coquirot, Félix Fénéon, Georges Dubosc, M. François Lespinasse n'y ont vu que du feu.

Cela a été souligné, Angrand aime exposer des ensembles qui font sens. Au cycle biblique des années 1895, il fait suivre le cycle de la Maternité des années 1898.

Nul ne s'est penché comme il fallait

sur l'œuvre du maître, les travaux du neveu et de M. Lespinasse l'ayant, par un effet de palimpseste, effacée : ils sont le vent qui s'engouffre par la faille et balaye la fresque.

« Mother and Child » (60 cm sur 43) est visible sur le site Wikimedia Commons, il suffit d'observer.

Si les deux cycles se prolongent – pas seulement d'un point de vue stylistique, il se complètent aussi. En filigrane des Maternités, la figure tutélaire de la Vierge Marie, la mère à l'Enfant Jésus.

Le prénom « Emmanuel » figuré au crayon (titre donné par l'artiste : « Enfant à table ») qui signifie « Avec Dieu » fait référence au fils de Dieu.

Le prénom d'« Antoine » (au titre d'« Enfant endormi »), lui, vient d'abord du grec ancien « anthos », la fleur, puis du latin « antonius », « inestimable ». On priait saint Antoine pour retrouver les objets perdus. Carnets du peintre mutilés. L'artiste nous invite à en remonter les traces.

Il convient de se pencher un instant sur le « Mother and child » de la même façon que l'artiste se représentait lui-même dans la salle de l'École française du Musée de Rouen de 1881, c'est-à-dire tendu (c'était sur une œuvre de Corot, « Un matin à Ville d'Avray »), tentant d'y percer les secrets de la Nature et de la Peinture. Décrypter son œuvre, la déchiffrer, c'est ce à quoi nous convie l'artiste, car il y a laissé des énigmes.

La mère à l'enfant est de profil. Pourtant, derrière la tête ronde du nourrisson, nu, se distingue une autre rondeur, semblable à la première, trop importante pour être l'épaule de la modèle. Il y a quelque chose qui intrigue, malgré le nimbe dont s'entourent les courbes.

« Mother and Child » aurait mieux porté le titre de « Mother and Children ». Les Évangiles ne mentionnaient-ils pas que Jésus avait « des frères et des sœurs » ?

Plus bas, en effet la ligne conforte l'impression première : sous la ligne du bras et le profil du nourrisson, les plis, le gras caractéristique d'une jambe repliée d'un nourrisson, figurée de face, sur le plan de la signature : ce n'est pas un nourrisson, mais deux que l'artiste montre sur les genoux de cette mère, le premier de profil, cachant le second de face.

Si l'on s'en tient à la continuité, une question se pose : serait-ce une tentative de rationalisation du mystère christique ? Et si Jésus avait eu son jumeau ? Cela aurait l'avantage d'expliquer la résurrection, son ubiquité, certains même de ses miracles. Cela aiderait à lever quelques incohérences, la vie du Christ étant trop courte pour avoir vécu l'ensemble de ce qui est mentionné dans les Évangiles...

Notons parmi ses frères, Jacques le Juste, qui prendra une place prééminente dans la Communauté de Jérusalem après la disparition de Jésus.

La nouvelle du « Chat Noir » d'Edgar Poe, publiée en 1857 et traduite en français par Baudelaire en 1857 apporta la notoriété à l'écrivain outre-atlantique. Superposition d'images. Le double chat noir de la nouvelle extraordinaires de Poe ressemble au double chat de la toile de 40, « La Jatte de lait (ou Sur le seuil) » : deux fois le même chat. Les deux métaphores entrent en résonance pour jouer un étrange concert.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Bann marmaye pov, va oir sa inn proshène foi !... dann 185 z'ané !

Zédi promyé séptanm, la line i sava pass rant solèy épi la tèr. Donk i sa fé in l'éklipse. Pandan in bout tan solèy va prozète dsi la tèr, l'onbraj la line donk la klarté va diminyé. Konm la line lé pa tro gran par raport la tèr n'ora in z'ano va rès kléré : sé pou sa i apèl sa in l'éklips anilèr. La Rényon sar dsi in lign i pass par Madagaskar épi lo sid l'afrik. Donk sa sé in n'afèr i oira pa partou : mèm tèr-la l'il Maurice i oira pa. I oira pa sa non pli dann tout Madagascar. Ni pé dir so kou isi nou lé vèrni pars na dé foi ni oi pa arien.

Konm sa i ariv pa tou lé zour, i sava fé in gran sinéma otour d'lo z'afèr. Mèm bann touris va vni oir sa, san konté bann savan épi lo bann z'amatèr sak i éspas dann syèl épi dann z'étoil. L'ékol va mélé galman pou inn foi ké li nana dé shoz intéresan pou amontr bann marmay. Moin la tandi dir bann mètr épi bann mètrès la prépar z'ot zèlèv pou bien anprofite so z'afèr-la : shakinn nora son linète pou pa gate son zyé, shakinn va oir lo fénomène an vré épi va oir osi dann télé. Lé vayan in n'afèr konmsa !

Lé vayan ? Oui mé na kant mèm plizyèr l'ékol va fèrmé pars la méri konm bann z'amontrèr i vé pa pran la responsabilité si in dézagréman i ariv bann marmaye é sé pou sa isi i di na poin rido, la i di napoin nènène an kantité k'i fo, bann paran i komans difizé dsi Freedom. Donk in bonpé marmaye i oira pa in n'afèr konmsa avèk lo komantèr in moun k'i konpran lé shoz, mé bann priviléjyé v'alé rogard sa la-ba l'éstan-salé avèk bann savan l'observatoir Les Makes.

Anfin, si in bonpé marmaye pov i oi pa so foi isi zot va oir proshène foi. Proshène foi ? Bin oui, dann 185 z'ané nora in nouvo l'éklips anilèr ! Marmaye koméla, malorèzman, sar fine ariv an pousyèr dan la pousyèr.

Justin

« Nana touzour inn koz pou la mor ! » - In kozman po la rout

Ala in kozman, mi pans zot i antan bokou souvan, pars sé in n'afèr la fine rant dopi lontan dann lo mazinasyon kréol La Rényon. Mé antansyon, la pa arienk pou la mor i di sa ! Sa i di kan i ariv in n'afèr ou i vé pa, ou i souète pa k'i ariv. Konm égzanp ni pé dir dann in bonpé sityasion i pé site so kozman-la : in moun i fé fayite dann son komèrs ? L'èr-la demoun i di nout kozman an-o la. In marmaye i kondui an fou-fou ziska ké li kraz son loto ? Mèm romark, mèm kozman ! Mèm z'afèr pou in pèrt travaye, pou in divors, in z'éshèk dann in l'égzamin ! Tousa pou dir, lé shoz i ariv pa konmsa, par azar, mé pou in rézon, bon sansa mové, mé pou in rézon kant mèm. Alé ! Fé travaye z'ot koko la dsi. Ni artrouv pli d'van !